

**2012/4366 - Approbation de la convention 2012-2014 entre l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation et la Ville de Lyon – Bibliothèque municipale : fonctionnement du portail internet LECTURA commun aux huit villes partenaires (Annecy, Bourg en Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Etienne,Valence), à la Région Rhône-Alpes et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 26/03/2012, p. 0650)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)